



**Force Ouvrière Enseignement supérieur et Recherche**

**Syndicat Départemental d'Ille et vilaine**

**FO ESR 35 : [fo@univ-rennes.fr](mailto:fo@univ-rennes.fr) – <https://foesr35.fr>**

### **Déclaration liminaire FO ESR 35 à la F3SCT du 20 mars 2026**

FO ESR 35 souhaite, dans le cadre de cette instance, rappeler son attachement indéfectible à la défense des droits, des conditions de travail et de la santé des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans la continuité de nos précédentes interventions, nous réaffirmons nos préoccupations majeures concernant les responsabilités de l'employeur, tant sur le plan de la sécurité que sur celui du respect des libertés individuelles et des conditions de travail.

Aujourd'hui, nous souhaitons attirer particulièrement l'attention sur la mise en place de dispositifs numériques et sécuritaires qui, sous couvert de protection des systèmes d'information, font peser de nouvelles contraintes importantes sur les personnels.

La généralisation de l'identification multifacteurs (MFA) en est une illustration concrète. Si l'objectif de sécurisation des accès peut être entendu, les modalités de mise en œuvre posent de sérieux problèmes. En effet, il est demandé aux agents d'utiliser leurs téléphones personnels ou leurs adresses électroniques personnelles pour valider leur authentification (Code généré à saisir dans les 20 secondes). FO ESR rappelle fermement que les outils professionnels doivent reposer sur des équipements fournis par l'employeur. Le recours aux moyens personnels constitue un transfert inacceptable de charges et de responsabilités vers les agents.

De plus, l'obligation de saisir des codes de validation à intervalles très réguliers – au mieux tous les 7 jours, voire davantage selon les applications – alourdit considérablement les tâches quotidiennes et génère une contrainte supplémentaire, sans prise en compte réelle de la diversité des situations de travail.

Cette problématique est encore plus critique concernant les comptes non nominatifs, largement utilisés dans les services. Par définition, ces comptes sont partagés et souvent rattachés à une fonction plutôt qu'à une personne. Comment l'établissement entend-il gérer ces situations ? Qui porte la responsabilité de l'authentification ? Comment garantir la continuité de service sans créer de blocages ? À ce jour, ces questions restent sans réponses satisfaisantes.

Par ailleurs, la mise en place annoncée de l'application WaryMe soulève des inquiétudes similaires. Là encore, il est envisagé d'imposer son installation sur les téléphones personnels des agents. FO ESR s'oppose à toute obligation d'installation d'outils professionnels sur des équipements privés. Cette dérive pose des questions évidentes de respect de la vie privée, de protection des données et de responsabilité en cas de dysfonctionnement.

Enfin, au-delà des outils eux-mêmes, se pose la question essentielle de l'accompagnement des personnels. Comment l'établissement compte-t-il former efficacement les agents aux consignes de sécurité, à l'utilisation de ces dispositifs et aux bonnes pratiques numériques ? Cette question est d'autant plus cruciale que certains personnels peuvent être en situation de fragilité, notamment en raison de problèmes de santé. Les contraintes supplémentaires induites par ces dispositifs peuvent alors devenir un facteur aggravant de leurs conditions de travail.

FO ESR rappelle que toute politique de sécurité, pour être efficace, doit être construite avec les personnels, adaptée aux réalités du terrain et respectueuse de leurs droits. Elle ne peut en aucun cas se traduire par une dégradation des conditions de travail ou un transfert de responsabilités vers les agents.

Nous demandons donc :

- que des solutions professionnelles, reposant sur des équipements fournis par l'employeur, soient systématiquement privilégiées ;
- que des réponses claires soient apportées concernant les comptes non nominatifs ;
- qu'aucune application ne soit imposée sur les équipements personnels ;
- qu'un véritable plan de formation et d'accompagnement, prenant en compte toutes les situations, soit mis en place.

FO ESR 35 – Université de Rennes restera pleinement mobilisée pour défendre les droits et la santé des personnels face à ces évolutions.